

Mairie



de Laurière

Place du Général THOMAS

87370 Laurière

05.55.71.40.44

[mairie.lauriere@outlook.fr](mailto:mairie.lauriere@outlook.fr)

## **Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal** **Du 10 Avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 10 Avril le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PORTE Jean-Pierre, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du conseil municipal: 30 Mars 2021

**PRESENTS** : M. Jean-Pierre PORTE, M. Philippe DOYELLE, M. Christian LEBON, Mme Valérie BONNET, M. Christian FRADY, Mme Brigitte LESUEUR, M. Claude GILOUPPE, Mme Bernadette DESMOULIN, Mme Liliane HERBRICH, M. Rémy TRICHANT, M. Jérôme LEFORT, M. Alain RATINAUD, Mme Corinne BERNADET

**EXCUSES**: Mme Céline MALLET, M. Jean-Jacques FAUCHER

Mme Valérie BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Constatation du Quorum

### **1. Procès-verbal du 6 Mars 2021 :**

Adopté à l'unanimité

### **2. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2021:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les impôts directs locaux et d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,19 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.70 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **3. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET PRINCIPAL:**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

#### **Pour mémoire**

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	
Reporté (report à nouveau)	234 669,82€
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	-33 542,12€

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice (2)	- 15 693,79€
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)	- 49 235,91€
Restes à réaliser au 31/12/2020	

Dépenses	0,00€
Recettes	0,00€

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020** (1) + (2) + (3) 49 235,91€

#### **Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	- 10 770,92€
Résultat antérieur	234 669,82€
	<b>223 898,90€</b>

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

#### **DECISION D'AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2021)	49 235,91€
2) Affectation complémentaire en « réserves »	<u>0,00€</u>
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	<b>174 662,99 €</b>

### **4. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET AEP:**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

#### **Pour mémoire**

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur	
Reporté (report à nouveau)	248,43€
Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)	- 7 833,59€

#### **Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

Solde d'exécution de l'exercice (2)	156 266,73€
-------------------------------------	-------------

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1) 148 433,14€

Restes à réaliser au 31/12/2020

Dépenses 0,00€  
Recettes 0,00€

**Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020** (1)+(2)+(3) 0€

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice -1823,02€  
Résultat antérieur 248,43 €  
-1 574,59€

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**DECISION D'AFFECTATION**

- 1) Couverture du besoin de financement de la section  
D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2021) 0€
- 2) Affectation complémentaire en « réserves » 0€
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 001  
(Report à nouveau créditeur) -1 574,59€

**5. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 BUDGET BOULANGERIE:**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent (ou déficit) de fonctionnement antérieur

Reporté (report à nouveau)

0,00 €

Excédent (ou déficit) d'investissement antérieur reporté (1)

-122 292,50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020

Solde d'exécution de l'exercice (2)

79 869,22 €

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 budget n+1)

- 42 423,37 €

Restes à réaliser au 31/12/2020

Dépenses

0,00€

Recettes

0,00€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 (1) + (2) + (3) 42 423,37 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice

9 235,14€

Résultat antérieur

0,00€

9 235,14€

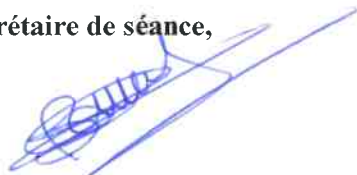
DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

DECISION D'AFFECTION

1) Couverture du besoin de financement de la section D'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2021)	9 235,14 €
2) Affectation complémentaire en « réserves	0,00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002 (Report à nouveau créditeur)	0,00 €

Séance levée à 11h45

**Secrétaire de séance,**



Valérie BONNET

**Le Maire,**



Jean-Pierre PORTE